

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE DAX

COMMUNE DE

GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 8 juin 2021 à 19h00

Sous la présidence de
M. Jérôme CURUTCHET, Maire

Membres présents : Camille DULAMON, Sophie DESPERIES, Isabelle DUGENE, Nathalie GAREIN, Céline VILLENAVE, Patrick DUPREUILH, Denis LACAPE, Julien LAGESTE, Pierre LANQUETIN, Adelino MACHADO

Etaient excusés : Solange LASSALLE, Frédéric ROGER

Absents : Patricia ROUDAUT, Jean-Marc CASTETS

Secrétaire de séance : Pierre LANQUETIN

Date de convocation : 3 juin 2021

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **MARCHES D'ANALYSES DES OFFRES ET CHOIX D'ENTREPRISES :**

- **Le préau scolaire :**

Monsieur le Maire donne la parole à Patrick DUPREUILH qui indique au Conseil Municipal que deux entreprises ont signalé une anomalie dans le plan de l'architecte. Il faudrait détruire de la maçonnerie pour mettre en place le préau, mais le Conseil Municipal souhaitait garder le local actuel localisé sur le terrain. Une entente a donc été décidée : la même idée de coursive est conservée, mais elle sera rentrée un peu plus à l'intérieur de la cour de l'école, ce qui nécessitera l'élagage d'un arbre jouxtant les toilettes extérieures des enfants.

Monsieur le Maire présente ensuite les différentes consultations d'entreprises, locales, que l'on peut diviser en 3 lots :

- ❖ 1^{er} lot : Maçonnerie : sur 3 entreprises consultées, 3 ont répondu :
 - SARL Entreprise Coudroy à Louer : 20996.29 € HT
 - SARL Gayan Carlos Constructions G2C à Gousse : 18108.92 € HT
 - SARL Bedoura Jean-Luc à Amou : 23109.50 € HT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de choisir le devis le moins-disant de l'entreprise G2C.

- ❖ 2^{ème} lot : Charpente : sur 3 entreprises interrogées, 3 ont également donné suite :
 - SARLU Sud Ouest Assainissement (SOA) à Mugron : 56507.16 € HT (absence de panneaux en plexiglass sur ce devis)
 - SARLU Construction charpente Bois Prebende (CCPB) à Hinx : 54131.72 € HT
 - SARLU Pierre Berdery à Gamarde-Les-Bains : 49871.45 € HT

L'ensemble du Conseil Municipal retient le devis le moins-disant de la SARL Pierre Berdery.

- ❖ 3^{ème} lot : Etanchéité : sur 3 entreprises, 2 seulement ont proposé car l'entreprise Adour Etanchéité n'a pas donné suite:
 - SARL SC Etanchéité à Gamarde-Les-Bains : 12165.50 € HT
 - SARLU Sud Ouest Assainissement (SOA) à Mugron : 14358 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le devis de la SARL SC Etanchéité car étant le moins disant.

Monsieur le Maire est chargé par le Conseil Municipal de signer les trois devis choisis. Quelques travaux seront effectués en régie par les employés communaux. Patrick DUPREUILH annonce que les opérations pourraient débuter dès le 15 juin prochain afin d'être finalisés pour la rentrée scolaire 2021.

- Le poste de relevage des gîtes de Cassen :

Suite à la dernière réunion du conseil municipal relatant la dégradation et le dysfonctionnement du poste de relevage des gîtes, trois entreprises ont été consultées pour l'achat du même type de poste ; la pose sera réalisée en régie :

- SAS Calpeda Pompes: 6476.33 € HT
- SARL Technirel : 4942 € HT
- SARLU Sud-Ouest Assainissement (SOA): 4716 € HT

Monsieur le Maire signifie avoir revu les options de chaque société, l'entreprise SOA possède les mêmes options que la SAS Calpeda pompes et Technirel.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal choisit l'entreprise SOA car étant la moins disante et charge Monsieur le Maire de signer ce devis.

- La route de Castagnet :

Pour donner suite aux dernières décisions du Conseil Municipal qui concerne l'élargissement de la route de Castagnet, le but étant d'élargir la chaussée à 4.50 m, trois entreprises ont répondu à la consultation de ce chantier :

- SARL Adour VRD de Hinx : 56655.25 € HT
- SARL OLIVIER : 63102.75 € HT
- SAS Castillon T.P. : 56100 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir la société Castillon TP et charge Monsieur le maire de signer le devis.

➤ **PROJET ROUTE DU MARENSIN**

Patrick DUPREUILH relate que 2 jours après la dernière réunion du Conseil Municipal, le géomètre Mr LAGOUTE et le responsable de l'UTD (Unité Territoriale et Départementale) Mr DANNEQUIN ont évoqué deux modifications à réaliser sur ce projet. D'une part, pour que l'évacuation des eaux se fasse correctement, il faut procéder à un reprofilage de la route et disposer des grilles d'engouffrement et des caniveaux. D'autre part, il s'agit de positionner différemment les deux ralentisseurs prévus le long de la route.

Monsieur le maire indique que le projet a donc été modifié et que nous sommes dans l'attente du nouveau plan. Il rajoute que l'idée de placer des végétaux doit être abandonnée car l'emplacement n'est pas assez large.

➤ **ARGENT DE POCHE**

Monsieur le maire sollicite Isabelle DUGENE pour faire un point sur le thème : la fin des inscriptions s'est clôturée le 7 juin 2021. Neuf enfants ont demandé plusieurs semaines, dont 2 les deux mois d'été complet. Comme il y a 8 semaines, il s'agissait de partager le temps de travail entre tous tout en respectant la durée qui ne pouvait pas excéder 30 jours par participants.

Le résultat est que chacun prendra part à cette initiative pour 3 semaines environ en moyenne. Isabelle DUGENE présente au Conseil Municipal une liste des travaux prévus, tels que le nettoyage : des herbes, de l'église, du lavoir; un porte-à-porte pour le dépôt de courriers communaux,...

Patrick DUPREUILH intervient car il dit voir beaucoup de contraintes à ce projet pour les employés techniques communaux.

Une discussion s'engage et beaucoup de conseillers municipaux approuve l'initiative, et se disent prêts à s'investir pour cet accompagnement, d'autant plus que les premiers intéressés sont très motivés par la proposition.

Monsieur le Maire a proposé un calendrier des congés annuels pour les divers employés communaux ce qui permettra d'avoir une visibilité sur la disponibilité des différents agents. Isabelle DUGENE présente les tee-shirts techniques colorés, non flockés, à l'attention des enfants pour un montant de 15.36 € HT par pièce et informe que des chaussures de sécurité sont également prévues pour l'ensemble des participants.

Monsieur le Maire félicite l'équipe pour la portée de l'opération avec les 9 enfants qui ont répondu présents et rappelle l'intérêt avant tout pédagogique de l'action et non d'un objectif de rentabilité.

➤ **ECOLES :**

Monsieur le Maire et Sophie DESPERIES ont assisté la veille, lundi 7 juin 2021, à la réunion du Conseil d'école qui a eu lieu en présence de Mme DUSSARPS directrice remplaçante et institutrice à l'école maternelle, Mme HOURAT institutrice à l'école primaire ainsi que deux délégués des parents d'élèves.

Madame DESPERIES précise que les effectifs sont stables pour la rentrée prochaine. Le point positif est qu'en septembre 2021, toutes les maternelles seront à Gamarde-Les-Bains.

En revanche, une partie des CM1/CM2 restera à Goos, car il y a une moyenne de 27 élèves par classe.

En raison de la pandémie, il n'y a pas de kermesse de prévue mais quelques sorties, dont celle des Blockhaus. A ce sujet, Monsieur le Maire intervient pour présenter le courrier rédigé par les élèves de l'école primaire de CM1/CM2 sur leurs diverses journées autour de ce patrimoine historique.

Sophie DESPERIES dit avoir évoqué le projet du préau et signale un problème par rapport aux toilettes qui se trouvent à l'extérieur ainsi que leur propreté qui peut être remise en question par certains parents d'élèves. Le nettoyage est pourtant régulièrement entrepris par les employés communaux, deux à trois fois par jour.

Monsieur le Maire explique que pour l'heure les wc ne peuvent pas être mis à l'intérieur du bâtiment de l'école, que des aménagements électriques récents ont été fait pour éclairer cette partie de l'école et les canalisations retravaillées. Un débat s'engage, mais, pour l'heure, il n'est pas prévu de chauffer ces toilettes extérieures.

Sophie DESPERIES évoque ensuite la question de certains parents d'élève : une semaine à 4 jours est-elle prévue à la rentrée prochaine ? Mme DESPERIES fait savoir que cette décision ne peut pas être prise par la commune Gamarde-Les-Bains seulement car elle fait partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Goos et Préchacq-Les-Bains et est également rattachée à la Communauté de communes Terres de Chalosse pour l'accueil des enfants.

Monsieur le Maire rajoute s'être d'ores et déjà positionné en faveur du bien-être de l'enfant. Il retrace l'historique de la semaine à 4 jours, essentiellement mis en place pour des raisons économiques afin d'amoindrir les coûts : en transport, en personnel, ...

Mais en parallèle, des études sur la chronobiologie ont été menées. Il a été vérifié que le corps humain n'acceptait pas vraiment ces changements de cycles horaires et en cas de décrochage scolaire, le problème pourrait même s'accroître.

Pour l'heure, ce passage serait plus pertinent pour les écoliers de maternelle qui ont besoin de temps de sommeil, car les futurs collégiens (CM2) étudieront au Collège sur 4 jours et ½. Toutefois, en terme organisationnel, il n'est pas possible de dissocier le fonctionnement de l'école maternelle et celui de l'école primaire.

Une discussion au sein du Conseil Municipal intervient, mais il est conclu que cette interrogation est aujourd'hui prématurée.

Quant au nouveau projet concernant le marché de la cantine scolaire en liaison chaude, il a été favorablement accueilli.

➤ **PREPARATIFS FESTIVITES :**

- La corrida :

Aujourd'hui a eu lieu une réunion de préparation à la Sous-Préfecture de Dax, avec l'association organisatrice notamment, la peña gamardaise.

Madame la Préfète, par l'intermédiaire du Sous-Préfet, demande :

- 65% de la jauge dans les arènes
- 50% de la jauge dans les salles pour le repas, soit : 300 personnes dans la salle polyvalente, 60 personnes dans la salle des fêtes et 45 personnes par chapiteau

Soit au total 450 places assises autorisées.

Il est rappelé par Patrick DUPREUILH que les subventions Conseil Municipal en 2021 avait été revues à la baisse du fait de l'arrêt de toute manifestation pendant la pandémie de COVID 19. Aujourd'hui, dans la mesure où la Peña gamardaise propose une Corrida le 13 juin prochain sur la commune, la Mairie pourrait financer une dépense utile à l'association et prendre ainsi le règlement des chapiteaux nécessaires à la restauration de l'évènement pour cette journée taurine.

La location de deux chapiteaux de 15mètres x 8mètres et de 12 mètres x 5 mètres ont une valeur de 1441.67 € HT. Après discussion, l'ensemble des membres présents décident que la commune prendra en charge ce devis et chargent Monsieur le Maire de le signer.

Patrick DUPREUILH met en avant les contrôles lors de cette manifestation : la double vaccination, les tests PCR ou antigéniques 48 heures avant. Il précise que tout bénévole doit avoir un justificatif et peut-être amené à être contrôlé.

- Les fêtes patronales :

Le Conseil Municipal est informé du courrier de la Présidente du comité des Fêtes, Mme Marie LASSALLE.

Monsieur le Maire détaille un programme d'animation sur 2 jours des fêtes patronales, soit le samedi 3 et le dimanche 4 juillet 2021, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Dans un courriel, le comité des fêtes demande une aide de la mairie, soit par une subvention complémentaire, puisque celle-ci avait été amoindrie du fait du contexte sanitaire, soit par la prise en charge du spectacle prévu le samedi soir.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de régler l'animation pour un devis présenté de 1327.01 € HT et charge Monsieur le maire de le signer.

➤ **ASSOCIATIONS : PROJET DE SUPPORT :**

A l'occasion de l'Assemblée Générale du CEGEL (Cercle Gamardais d'Etudes Locales), Monsieur le Maire a constaté que cette association est en proie au doute, désœuvrée et manque de visibilité chez les nouveaux habitants. Afin de promouvoir l'association, le Conseil Municipal décide de faire connaître son activité par les réseaux sociaux ou une gazette.

Patrick DUPREUILH rappelle que ce dessein était de Camille DULAMON en début de mandat et qu'il s'agissait d'un bon moyen d'insérer l'article des écoliers du primaire sur leur sortie aux Blockhaus. Adelino MACHADO renchérit en évoquant que beaucoup ignore l'état des Blockhaus avant son aménagement récent.

Monsieur le Maire propose une fréquence de parution tous les 6 mois et Camille DULAMON intervient pour appuyer qu'il serait bon d'y insérer les points essentiels du programme de l'équipe municipale en même temps que de relancer la vie associative.

Monsieur le Maire la nomme chef du projet.

➤ **POINTS TRAVAUX :**

- Le hangar municipal :

Sur ce point, Patrick DUPREUILH signale être toujours dans l'attente du projet de l'architecte.

- Le chemin de Hignan :

Cet accès est d'ores et déjà caillouté pour que les diverses entreprises puissent travailler sur le projet du préau de l'école.

- Entretien des routes :

Monsieur le Maire indique que la tonte des herbes a commencé et ce pour environ 5 semaines.

- Nettoyage des bâtiments :

Patrick DUPREUILH a constaté que les produits d'entretien étaient très efficaces sur les surfaces au sol telles que le parvis de la mairie ou celui de l'église.

En revanche, il est improductif sur les murs car la matière coule immédiatement.

Plusieurs bâtiments ont également été nettoyés : les arènes et la salle des fêtes pour son côté vent/pluie.

- Les locations de la commune :

Le Conseil Municipal est informé que beaucoup de problèmes ont été observés avec les volets des locations. Des devis sont en cours pour solutionner ces difficultés.

Monsieur le Maire rappelle que chaque locataire aura son propre compteur d'eau pour exclure les incidents sur les factures.

➤ **REFLEXION SUR AIRE DE JEUX :**

Monsieur le Maire fait circuler un catalogue pour informer les conseillers de ce qui existe en jeux répondant aux normes et sur l'obligation d'accessibilité à tous. Il demande à Denis LACAPE de bien vouloir convoquer la commission pour choisir une dizaine de jeux.

Sophie DESPERIES rajoute que ce projet est attendu par les administrés et rappelle qu'une trentaine d'enfants est prévu en classe de Petite Section à la rentrée prochaine.

➤ **NAISSANCE DE L'ANNEE : PROJET DE PLANTATION D'ARBRE :**

Il s'agit ici de mettre à l'honneur les enfants nés dans l'année en plantant un arbre accompagné d'une plaque avec leurs noms. Madame DUGENE précise qu'une réception pourrait avoir lieu à l'occasion de la fête des mères, avec toutes les mamans de la commune, en mai 2022.

Dans le même esprit, Monsieur le Maire évoque de mettre en place un accueil pour les nouveaux gamardais. Un débat s'engage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce projet de plantation d'arbre.

➤ **COURRIER POUR RAPPELER LES REGLES DE BON VOISINAGE :**

Beaucoup de demandes de cet ordre remontent en mairie. Pour cette raison, Monsieur le maire présente l'utilité d'un modèle qui retrace les règles de bonnes conduites.

L'assemblée propose de communiquer ces informations par la gazette ou le compte Facebook de la commune. Julien LAGESTE est plutôt partisan de poster ce document, ce que Monsieur le Maire approuve. Il rappelle que les règles sont les mêmes pour tout le monde. Les jeunes avec l'opération « argent de poche » pourraient être sollicités pour cette démarche dans les boîtes aux lettres des gamardaises et gamardais.

Un débat s'engage.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

• Marchés de producteur et Chambre d'Agriculture :

Camille DULAMON prend la parole pour suggérer un marché de producteurs sur la commune, organisé par la Chambre d'Agriculture.

Isabelle DUGENE mentionne que le marché de producteur existe déjà, organisé par l'Office de Tourisme de Terres de Chalosse.

La période du 1^{er} au 15 août est proposée, ce qu'approuve Patrick DUPREUILH car il s'agit d'une phase plutôt calme. Les visiteurs, allant de stands en stands, pourraient s'installer dans les arènes pour se restaurer tandis que les cuissons des produits divers s'exécuteraient à l'extérieur, tout ceci dans une ambiance musicale.

Après cette discussion, il est demandé à Camille DULAMON, de poursuivre ses renseignements auprès de la Chambre d'Agriculture.

• Organisation des prochaines élections départementales et régionales :

Absente lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Camille DULAMON souhaite savoir si une programmation a été prévue pour les prochaines élections.

La Préfecture a validé la demande de modification du lieu de vote : la salle carrelée de la salle du Temps libre, où les deux scrutins se passeront, avec un sens de circulation défini selon les règles COVID.

Monsieur le Maire, Président mutualisé pour les deux bureaux de vote informe Camille DULAMON qu'elle est suppléante de son rôle de président avec des horaires fixés à l'avance. Un tableau sera établi pour la bonne organisation des journées.

• Chemin de Moundéou :

Une problématique est évoquée sur le chemin de Moundéou : un pont délimite l'accès au terrain de Madame Camille DULAMON et le chemin communal. Dès le pont dépassé, il y a un grand regard où arrivent les eaux, côté gauche, et côté droit. La terre est poussée et tombe systématiquement dans le fossé, puis dans la buse, puis dans le regard appartenant à Camille DULAMON, qui doit vider la terre très régulièrement pour l'évacuation correcte

des eaux. Du caillou avait été apporté par la propriétaire, mais a été emporté, notamment par le va-et-vient régulier des machines agricoles en bordure de propriété.

Deux possibilités sont proposées pour solutionner ce problème :

- Mettre en place un regard plus profond et un décanteur
- Faire dévier le fossé gauche pour le faire se jeter plus loin (quand les agriculteurs auront fini leur saison d'exploitation de leurs champs).

Sur cette deuxième solution, qui semble être plus efficace que la première, il y a la présence d'un gros dénivelé avec un trou de 3 mètres.

Une proposition est faite de constater ce désagrément lors d'une prochaine forte pluie pour évaluer cette dégradation.

- TAP (Temps d'Activité Périscolaire) :

Sur ce sujet, Céline VILLENAVE informe le Conseil Municipal de la rencontre d'un apiculteur lundi 21 juin prochain, dans la matinée. Il s'agit d'une rencontre de 2 heures avec un professionnel habitué aux interventions auprès des scolaires.

Le mercredi 9 juin, une animatrice sera reçue par des membres du Conseil Municipal pour avancer sur cette idée de mettre en place des projets extérieurs : un par trimestre, soit quatre par an. Il serait idéal que ces propositions soient prêtes en septembre prochain pour budgétiser et détenir les intervenants. Il faut compter 10 enfants par ATSEM , soit au moins 2 par classe avec l'instituteur.

- SIVU des Chênaies de l'Adour et voyage :

Le Conseil Municipal est informé par Patrick DUPREUILH du voyage proposé par le SIVU des Chênaies de l'Adour, dans le Limousin, pour la période du dimanche 29/08/2021 au vendredi 04/09/2021, pour la somme de 900 euros/personne. Les inscriptions sont encore actives jusqu'au 09/06/2021 et Monsieur DUPREUILH reste à disposition pour de plus amples informations.

- Eboulement sur des Blockhaus :

Patrick DUPREUILH apprend au Conseil Municipal qu'un éboulement a été observé sur des blockhaus situés sur le chemin des Blockhaus.

Isabelle DUGENE donne l'explication du géocaching organisé sur la commune : il s'agit d'une chasse au trésor virtuelle dont le but est de débusquer des cachettes où sont dissimulés des objets, carnets...

Vraisemblablement, une boîte avait été camouflée en hauteur d'un blockhaus.

La séance est levée à 21h22.